

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-15**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

**OBJET : TARIFS ET REGLEMENTS INTERIEURS DES SERVICES PERISCOLAIRES**

*(Année scolaire 2025-2026)*

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juillet, à 18 heures 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2025**

*(2<sup>ème</sup> convocation après absence quorum le 18 juillet 2025)*

**Présents** : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, MM. ABADIE Frédéric, DESSERTINE Sébastien, Mmes LONGEARD Gaëlle, CHENAVIER Christelle, M. PLOCH Romain

**Absents** : M. THIMONIER Franck, Mme CORNET Sophie, M. BERCIMUELLE Laurent, Mmes BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle.

**Secrétaire de séance** : M. PLOCH Romain

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés par délibération du 9 juin 2024, comme suit :

- repas de la cantine scolaire.....4,25 €,
- accueil des enfants allergiques avec repas fourni par les parents .....1,00 €,
- garderie périscolaire, la demi-heure.....1,20 €.

En ce qui concerne l'année scolaire 2025-2026, le traiteur n'applique pas de hausse sur le prix de vente des repas de la cantine scolaire.

En conséquence, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs précités pour l'année scolaire 2025-2026 ainsi que les règlements intérieurs des deux services périscolaires (cantine, garderie).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 30 août 2025

Le Maire,



Alain CAUQUIL